



direction  
de l'Aviation  
civile  
Sud

**8 septembre 2004 :**

une date dans l'histoire de Toulouse-Lasbordes

## Aérodrome de Toulouse-Lasbordes

La charte de qualité de l'environnement



La charte de qualité de l'environnement est signée.

Issue d'une longue concertation entre les élus, les usagers et les riverains, cette charte comprend 12 mesures. Elle est conclue pour une période de quatre ans, reconductible. Certaines mesures sont nouvelles. D'autres avaient déjà été adoptées et mises en œuvre. L'objectif : offrir aux riverains un cadre de vie de qualité tout en pérennisant l'activité aéronautique sur cet aérodrome dédié à l'aviation générale.

*La charte est le fruit d'une concertation persévérante et constructive*



**Louis Pailhas**

*Chargé de mission, ancien directeur de l'Ecole nationale de l'Aviation civile (ENAC) et de la Navigation aérienne*

« Je suis heureux que les efforts entrepris pendant quinze mois aient porté leurs fruits. Cette charte est l'aboutissement d'une concertation persévérante et constructive entre toutes les parties prenantes. Elle a été adoptée, à l'unanimité, au terme de nombreuses réunions qui ont permis d'explorer toutes les voies de progrès possibles.

Le groupe de travail - issu de la Commission consultative de l'environnement - que j'ai eu l'honneur d'animer a entériné les engagements de l'Etat et recherché d'autres moyens pouvant réduire le bruit autour de l'aérodrome de Toulouse-Lasbordes. La plupart ont été proposés ou acceptés par les usagers bien qu'occasionnant de nouvelles contraintes. La nécessité d'instaurer une relation de bon voisinage avec les riverains l'a emporté sur les intérêts particuliers. »

*Aéroclubs et écoles de pilotage poursuivront leurs activités dans un cadre accepté par tous*



**Jean-Pierre Gronti**

*Directeur de l'aérodrome de Toulouse-Lasbordes*

« Avec le temps, Toulouse-Lasbordes est devenu une plate-forme d'aviation générale importante pour la communauté aéronautique toulousaine. Parallèlement, l'urbanisation s'est développée. Bien que des mesures de réduction des nuisances sonores aient déjà été prises, il était souhaitable d'aller plus loin pour que les aéroclubs et les écoles de pilotage puissent poursuivre leurs activités dans un cadre accepté par tous. C'est désormais le cas.

Le sens des responsabilités de chacun des acteurs et la volonté de l'Etat de favoriser le dialogue entre usagers et riverains ont donné tous ses droits à la négociation. Grâce à cette démarche, appuyée par la direction de l'Aviation civile Sud et le service technique de la navigation aérienne (STNA), l'aérodrome pourra continuer d'assumer son double rôle : outil de formation des futurs pilotes et des ingénieurs en aéronautique et base pour l'aviation légère. »



De gauche à droite : M. Kafadaroff (maire adjoint de Montrabé), M. Chantelose (premier maire adjoint de Balma).



M. Pailhas (médiateur), M. Sadoul (Secrétaire général de la Préfecture de Haute-Garonne), M. Gronti (directeur de l'aérodrome de Toulouse-Lasbordes).



M. Fontanel (APCVEB), M. Masa (association de riverains).



Mme Choquer et M. Bernon (associations de riverains).



M. Diffis (commune de Pin-Balma), le représentant de la commune de Quint-Fonsegrives, M. Maury (commune de Saint-Orens), M. Dufetelle (adjoint au maire de Toulouse).

## Priorité à la concertation

Depuis plusieurs années, l'Etat, propriétaire et gestionnaire de l'aérodrome de Toulouse-Lasbordes, s'est employé à en limiter les nuisances sonores. Principales mesures déjà prises : limitation du nombre total de mouvements annuels, du nombre d'aéroclubs et organismes de formation, interdiction des tours de piste à certaines heures et périodes, déplacement du circuit d'aérodrome et relèvement de son altitude.

Mais la Commission consultative de l'environnement (CCE) a estimé qu'il était encore possible de progresser dans la réduction du bruit. Un groupe de travail a été constitué à l'initiative de la Préfecture de Haute-Garonne, réunissant trois représentants de chaque collège : collectivités locales, associations de riverains, usagers. Animé par Louis Pailhas, personnalité indépendante soucieuse de l'intérêt général, ce groupe a abouti, par la concertation, à des solutions de compromis inscrites aujourd'hui dans la charte.

Quinze réunions ont été tenues de mai 2002 à octobre 2003. Les douze mesures de la charte ont été acceptées à l'unanimité.

La cérémonie de signature de la charte s'est déroulée à la Préfecture de Haute-Garonne, sous le signe de la solennité. Hervé Sadoul, Secrétaire général de la Préfecture, a rendu hommage à la qualité du travail effectué : « Je me fais l'interprète de mon prédécesseur Christophe Mirmand, qui souhaitait vivement voir aboutir le projet de charte. C'est chose faite aujourd'hui. Je voudrais tout particulièrement rendre hommage à la constance et au sens du dialogue de M. Pailhas. Il a réussi à faire converger des points de vue et des intérêts contraires. Mais je sais aussi qu'une volonté commune d'aboutir animait la Commission consultative de l'environnement. Cette charte doit être vue non comme une contrainte mais comme le meilleur moyen d'améliorer durablement l'environnement de l'aérodrome de Toulouse-Lasbordes. »

## Ils donnent leur avis

« La charte est un cadre de référence solide. Depuis plus d'un an, nous ne recevons plus de réclamations de la part des riverains. Les pilotes respectent bien la carte à vue. Certaines mesures sont toutefois en test, la question de la sortie du circuit de piste n'est pas encore réglée et les engagements pris doivent être respectés. Mais des progrès significatifs ont déjà été faits. Il faut souligner la puissance de conviction des services de l'Etat qui a permis de mener le projet de charte à son terme. »

Jean-François Chantelose  
Premier maire adjoint de Balma

« Bien qu'imparfaite, cette charte va dans la bonne direction. Nous comptons sur le comité de suivi réunissant pilotes, riverains et collectivités locales pour en vérifier l'application et tenter d'en améliorer encore le contenu. Si les nuisances sonores sont en diminution, il reste encore à faire. Nous serons attentifs à l'équipement de tous les avions en silencieux d'échappement et en hélices multipales. Délocaliser les tours de piste sur un site pouvant accueillir ce type d'activité doit être effectif. »

André Fontanel  
Membre du conseil d'administration de l'APCVEB  
(Association pour la protection du cadre de vie et de l'environnement balmanais),  
chargé du dossier « Avions »

« Pour continuer à exercer notre activité favorite, nous devons être acceptés des riverains. La charte et tout le processus de négociation qui a précédé nous ont permis de trouver un terrain d'entente. Nous avons fait des concessions, seule façon de déboucher sur un accord. Présents depuis vingt ans sur cet aérodrome, nous y sommes très attachés. En permettant de diminuer la gêne sonore, les douze mesures de la charte instaurent des relations apaisées avec notre environnement. C'était indispensable. »

Albert Boisel  
Président de l'aéroclub Claude-Chautemps et membre de l'AUATBL  
(Association des usagers de l'aérodrome de Toulouse-Balma-Lasbordes)

# 12 mesures pour réduire le bruit

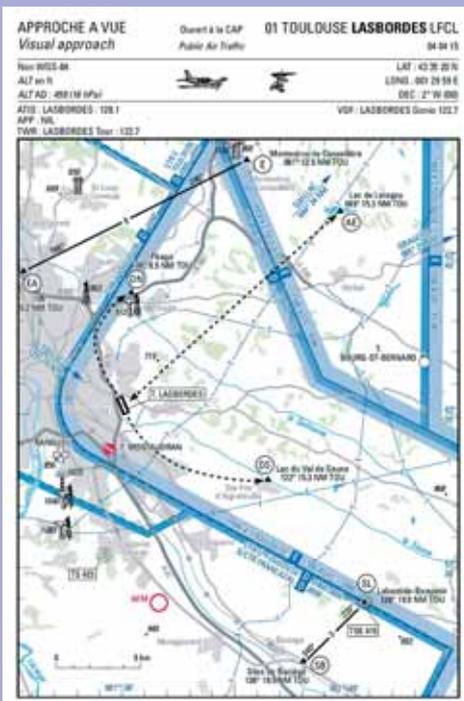
Les mesures inscrites dans la charte de qualité de l'environnement de Toulouse-Lasbordes s'inspirent du rapport sur l'aviation légère émis en janvier 2002 par le Conseil national du bruit.

La charte peut être obtenue dans les mairies des communes concernées.

- 1 La carte d'atterrissage à vue est modifiée et indique six zones urbanisées qui ne doivent pas être survolées. Communes concernées : Balma, Montrabé, Pin-Balma, Quint-Fonsegrives, Saint-Orens, Catala, Aufrery.
- 2 Les tours de piste sont interdits à certaines heures et périodes de l'année.
- 3 Les tours de piste sont interdits à basse hauteur. Limitation du nombre d'avions volant simultanément en tour de piste.
- 4 Les aéroclubs s'engagent à intégrer les consignes dans leur communication/formation et à sanctionner les contrevenants.
- 5 Mise en place, par l'administration de l'Aviation civile, d'un système de suivi des trajectoires d'avion.
- 6 Les aéroclubs s'engagent à installer des silencieux d'échappement sur leurs avions-écoles. Ils bénéficieront d'une aide financière de l'Etat et des collectivités locales.
- 7 Les autres avions devront être équipés pareillement.
- 8 Toute innovation technique permettant de réduire le bruit à la source devra être étudiée.
- 9 Un aérodrome de délestage sera recherché dans les trois ans qui viennent, en partenariat entre l'Etat et les collectivités locales.
- 10 Un comité de suivi se réunira régulièrement pour faire le bilan de l'application de la charte.
- 11 Le comité de suivi veillera à entretenir un climat de respect mutuel entre riverains et usagers.
- 12 La direction de l'Aviation civile Sud s'engage à fournir les informations sur les trajectoires réelles des avions.



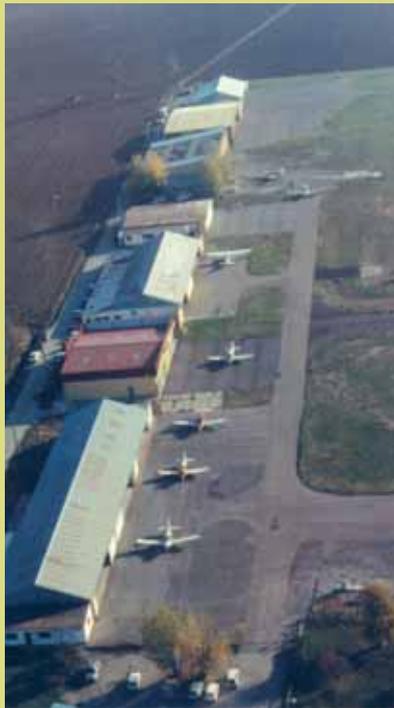
Carte d'atterrissage à vue sur laquelle figurent les repères cartographiques (cercles) des zones urbanisées à ne pas survoler.



Carte d'approche à vue indiquant les cheminements obligatoires.



Mesures 6 et 7 : modèles de silencieux d'échappement permettant de réduire le bruit à la source.



### **L'aérodrome de Toulouse-Lasbordes en chiffres**

Aérodrome d'Etat occupant une superficie de 50 ha (piste de 950 m x 28 m) en bordure de Toulouse. Le service de contrôle d'aérodrome est assuré par 8 contrôleurs aériens.

- 8 aéroclubs
- 1 300 pilotes
- 100 avions
- 16 900 heures de vol par an
- 100 brevets délivrés en moyenne par an



Historiquement lié au développement de l'industrie aéronautique en Midi-Pyrénées, l'aérodrome de Toulouse-Lasbordes est un outil de formation essentiel des futurs pilotes et ingénieurs. C'est aussi une base importante pour l'aviation générale.



Dac Sud  
Aérodrome  
de Toulouse-Blagnac  
B.P. 60100  
31703 Blagnac  
téléphone  
05 62 74 64 00  
télécopie  
05 62 74 64 09  
[communication@aviation-civile.gouv.fr](mailto:communication@aviation-civile.gouv.fr)  
[www.dgac.fr](http://www.dgac.fr)

Toulouse-Lasbordes  
31130 Balma  
Tél. : 05 62 47 53 21